

## **PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2023**

~~~~~

*Date de la convocation : 17 mai 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie des Baux Sainte Croix, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Présents : MM. Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Frédéric THEBAUT, Franck LE CLEC'H, Christelle CHALAYE, Carole DOUVILLE, Corinne HOURDIER, Marie-Hélène LEFRANÇOIS, Joël MAILLARD, Olivier LEROUX, Isabelle HUBERT.

Etaient absents MM Yohann MAXIMILIEN (excusé) et Isabelle DUTERTRE.

Madame Véronique MARIE a été nommée secrétaire.

### ***Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.***

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 mars 2023 adressé par courriel.

#### **■ *RGPD : Mutualisation du Délégué à la Protection des Données (DPO) (n°2023-011)***

Depuis 2018, la réglementation européenne rend obligatoire l'application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et les collectivités territoriales sont directement concernées car amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour la gestion des différents services dont elles ont la compétence (état civil, élections, urbanisme...). Cette réglementation impose également la désignation d'un DPO (Data Protection Officer).

Evreux Portes de Normandie propose de mutualiser son DPO qui apportera un accompagnement aux collectivités afin d'évaluer et maîtriser les risques liés au traitement des données personnelles.

Cette adhésion, dont le coût s'élève à 197 € / an pour la commune, sera formalisée dans une convention.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service et de nommer Madame Martine LEDANSEUR en tant que référente de la commune sur ce sujet.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- D'approuver les termes de la convention de mise en œuvre de ce service commun,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de création du service commun de « protection des données personnelles » ainsi que tous les documents afférents,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **■ *Subvention exceptionnelle à l'association « Maisons Paysannes de l'Eure » (n°2023-012)***

Dans le cadre d'une sensibilisation à la sauvegarde des murs anciens, l'association Maisons Paysannes de l'Eure organise des ateliers d'initiation à la restauration des murs en bauge sur la commune.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'accorder à l'association Maisons Paysannes de l'Eure une subvention exceptionnelle, relative à l'organisation et à l'animation de ces ateliers d'initiation, d'un montant de 500.00 €.

#### **■ *Dissolution de CIGALE***

Monsieur le Maire fait un rappel du contexte de la situation du SIVU CIGALE ayant mené à ce projet de dissolution.

Madame DOUVILLE s'interroge sur le devenir « des murs » du centre d'Angerville alors qu'un emprunt est toujours en cours sur ces locaux.

A la question de Madame Corinne HOURDIER de l'impact de cette dissolution sur la garderie assurée aux Baux Sainte Croix, Monsieur le Maire répond que l'option possible serait la reprise du périscolaire par les trois communes du SIVOS. Ce point ainsi que le reclassement des agents restent encore à définir.

### ➤ **Approbation du principe de dissolution du SIVU CIGALE (n°2023-013)**

Monsieur le Maire rappelle que CIGALE a en charge la compétence enfance-jeunesse (périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement les mercredi après-midi et vacances scolaires) et que le Conseil Syndical, lors de sa réunion en date du 15 mars 2023, a approuvé la dissolution du SIVU CIGALE au 31/12/2023 à minuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, approuve le principe de dissolution du SIVU CIGALE au 31/12/2023.

### ■ **Point urbanisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner dans le cadre d'un projet de vente de la maison sise 3 Rue de la Libération. Après réflexion sur les avantages (bien situé près de la mairie, maîtrise du foncier) et des inconvénients (coûts des travaux de rénovation très élevés), il sollicite l'avis des conseillers sur cet acquisition possible au titre du droit de préemption.

Monsieur LEROUX, demande s'il est possible d'en faire une salle communale type musée plutôt que du locatif.

Monsieur le Maire répond que cette maison ne se prête pas à ce type d'usage et que les coûts de mise aux normes pour l'accueil du public seraient trop élevés.

Le conseil municipal fait remarquer qu'il y a des projets à privilégier comme la rénovation de l'école, la sécurisation des rues ou la réhabilitation de La Villa...

La commune ne fera pas prévaloir son droit de préemption urbain sur ce bien.

### ■ **Réunion publique « sécurité »**

Monsieur le Maire confirme que la réunion publique concernant les projets de sécurisation aura lieu à la mairie le vendredi 26 mai 2023 à 17h30 pour la Rue des Petits Baux et 18h30 pour la Rue Saint Gaud, en présence de représentants du Conseil Départemental en support aux questions techniques.

### ■ **Championnat national cyclisme**

Monsieur le Maire rappelle que ce Championnat des Masters de cyclisme aura lieu du 21 au 23 juillet 2023 : une conférence de presse (à laquelle sont conviés l'ensemble des membres du Conseil Municipal) aura lieu à la mairie le 30 juin 2023.

Le Comité Départemental de Cyclisme fait savoir :

- qu'il recherche toujours des bénévoles (signaleurs ou autres) pour les 3 jours,
- qu'il manque des médecins sur quelques créneaux journaliers,
- que les élus « femme » intéressées pour participer à la remise des trophées (soit 79 maillots !) sont invitées à se faire connaître
- qu'il encourage à décorer les abords du parcours (vieux vélos par exemple)
- qu'un repas est organisé le samedi 22 juillet au soir,
- qu'une course féminine ouverte à toutes est organisée et proposée pour découvrir les 19 kms du parcours.

La prochaine réunion à la mairie est fixée au 02 juin 2023.

Monsieur le Maire ajoute qu'une lettre aux habitants impactés par cette manifestation est en cours de distribution définissant notamment les règles de circulation pendant les 3 jours de compétition.

### ■ **Communication : site internet, page Facebook, fibre mairie**

Grégory LEROUX, stagiaire à la mairie, présente au Conseil Municipal le site internet créé pour test. Pour rappel, à l'heure actuelle, la commune utilise un site hébergé par l'Agglo. Il soumet également différents abonnements possibles en insistant sur la sélection d'un tarif permettant à minima la sécurisation du site et le blocage des publicités.

Dans un second temps, il démontre l'intérêt de créer une page Facebook plus adaptée à la population bauxierucienne « connectée » que Panneau Pocket, afin de renforcer la visibilité en ligne (proximité avec Evreux) et pour communiquer plus facilement avec les habitants (recueil des commentaires, avis), tout cela gratuitement.

Il admet que cela nécessite la maîtrise des publications et commentaires inappropriés, par la suppression ou la modération de ces derniers.

Sur l'exposé de Grégory LEROUX, les membres du Conseil Municipal constatant que le site est plus convivial, plus simple à utiliser et à mettre à jour, décident d'adhérer à un abonnement pour créer un site internet et obtenir un nom de domaine.

A la demande de Madame HUBERT sur la pertinence de créer un logo propre à la commune, Monsieur Frédéric THEBAUT propose de prendre contact avec le Lycée Modeste LEROY, afin que la section « graphisme » du lycée puisse prendre en charge cette création.

Concernant la page Facebook, si l'option de supprimer tous les commentaires était retenue, Monsieur le Maire estime que cela pourrait générer un sentiment de frustration et être assimilé à de la censure.

Les conseillers concèdent que la modération nécessite de l'instantanéité et de l'assiduité.

Il est donc convenu de ne pas créer de page Facebook. Monsieur THEBAUT et Madame HOURDIER proposent de consulter des communes de taille similaire à la nôtre pour avis sur la gestion de leur page Facebook.

Sur le sujet de la fibre, certains conseillers municipaux ont pu constater le faible débit internet lors de tentatives de connexion en réunion et il semble indispensable de connecter la mairie au réseau fibré. Il a été convenu de prendre attache auprès des fournisseurs actuels d'équipements et d'abonnements internet pour étudier la meilleure option.

### ■ Animations

Fête du Village du 14 mai 2023 : l'évènement a remporté un beau succès et Monsieur le Maire remercie les organisateurs pour cette réussite.

Madame MARIE confirme que les exposants ont été très contents de l'accueil et qu'il y a eu une bonne fréquentation. Une bonne recette pour la journée mais le coût de location des tentes a grevé le budget.

Point de vigilance pour l'année prochaine : des erreurs dans le numéro de téléphone de contact publié dans la presse ont pu limiter les inscriptions.

### ■ Questions diverses

Défibrillateur : Madame LEDANSEUR informe qu'un second défibrillateur a été installé sur le mur extérieur de la salle des fêtes, à côté de l'entrée. Ce défibrillateur est répertorié dans la liste des services de secours. Il reste à installer la signalétique et une information sera publiée sur Panneau Pocket et dans le prochain Echo des Baux.

Le défibrillateur actuellement disposé dans le hall de la salle des fêtes pourrait être désormais déplacé.

Corinne HOURDIER propose la salle Claude FAUTRELLE.

Déchets verts : Monsieur le Maire présente le devis reçu pour une commande de 3 000 sacs pour les déchets verts qui pourraient être mis à disposition des habitants pour pallier la suppression du service de ramassage de porte à porte. Le montant de cette première commande s'élève à 2 217.60 € (soit 0.62 €/unité). Monsieur le Maire demande un suivi de la distribution pour évaluer la consommation et affiner les besoins.

Monsieur LEROUX remarque que la décision de supprimer ce service semble injuste et inéquitable au regard de son maintien sur les communes d'Evreux et de Gravigny, et qu'il y a un risque d'augmentation de décharges sauvages.

Monsieur MAILLARD ajoute que cela peut créer des problèmes pour les personnes isolées ou âgées qui ne sont pas véhiculées.

A ces remarques, Monsieur le Maire explique que, pour les communes citées, elles bénéficient d'une exception « aire urbaine » liée à la densité de population, qu'il faut promouvoir des élans de solidarité entre voisins pour les personnes en difficulté, et si besoin, au cas par cas, mobiliser l'agent de la commune pour l'élimination de leurs déchets verts.

Madame Christelle CHALAYE fait remarquer qu'il faudra s'attendre à un retour des usagers lorsqu'ils vont constater la hausse de la TEOM mais une baisse de services.

Monsieur le Maire ajoute que les horaires des déchetteries et Eco points ont été maintenus.

Pour conclure, Monsieur le Maire informe que sans l'intervention Monsieur LESELLIER, Maire du Plessis-Grohan, l'Eco point des Ervolus serait supprimé et que son maintien n'a été possible que par la prise en charge de sa gestion par la Régie de Quartier à la charge du Plessis-Grohan avec une aide de la commune des Baux Sainte Croix.

Accueil d'un stagiaire : Madame LEDANSEUR annonce l'arrivée d'un stagiaire espaces verts dans le cadre d'une PMSMP (Période de mise en situation en milieu professionnel) pour une durée de 2 semaines à partir du 12 juin 2023.

Accueil des élèves de CM2 à la mairie : Monsieur le Maire va accueillir la classe de CM2 le vendredi 23 mai 2023 pour une présentation des compétences et de la gouvernance d'une mairie (et d'un EPCI). Un livret sur ce thème sera également distribué à chacun des élèves.

### Tour de table :

Madame LEFRANCOIS indique que le relai SFR aux Grands Baux a été démonté.

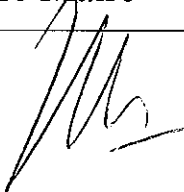
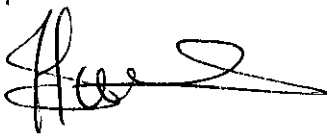
Monsieur LEROUX, sur demande de Monsieur Bernard CROCHET, interroge sur l'intérêt du maintien du panneau des horaires des bus à l'angle des Rue de la Libération et de la Fosse aux Loups et s'il est possible de le déplacer au niveau de l'arrêt de bus.

Il constate également que la parcelle du « boulodrome », impasse de la Grande Masure n'a pas été entretenue depuis longtemps et sollicite l'intervention de la mairie. L'entreprise EVERNETT en charge de cet entretien sera contactée.

Pour finir, les chasseurs aimeraient qu'un article relatant leurs actions de ramassage des déchets sur la commune soit publié dans l'Echo des Baux. Madame LEDANSEUR prend note pour la prochaine édition.

Madame HUBERT rappelle que la prochaine édition du Festival L'Eure Insolite fera escale aux Baux Sainte Croix le samedi 17 juin 2023 à partir de 17h et sollicite les conseillers disponibles pour l'accueil sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heure quarante minutes.

| Le Maire                                                                                            | Le Secrétaire de séance                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Xavier HUBERT<br> | Véronique MARIE<br> |